



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité gestion des pollutions diffuses

Nos réf. : MN/AL - Dossier n° 02-2019-00041

Vos réf. :

Affaire suivie par : Michel NOLLET

Tél. : 03.23.24.64.43 - Fax : 03.23.24.64.01

Courriel : ddt-env@aisne.gouv.fr

Laon, le 5 juin 2019

Le Directeur départemental des territoires,



Monsieur le Président de la communauté de communes
Retz-en-Valois

9 rue Marx Dormoy

BP 133

02603 VILLERS-COTTERETS Cédex

Objet : Dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement : épandage des boues de la station d'épuration de Longpont - Accord sur dossier de déclaration

Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Longpont pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 17 avril 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copies du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Longpont pour affichage pendant une durée minimale d'un mois . Ces deux documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai de quatre mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le responsable adjoint du service Environnement,

Eric VANGHELUWEN